

# Remplacer son véhicule professionnel par un utilitaire électrique ou au GNV

## VILLE DE PARIS

### Présentation du dispositif

L'aide pour remplacer son véhicule professionnel par un autre utilitaire électrique ou au GNV a pour objectif de soutenir les professionnels qui souhaitent remplacer un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) ou un poids lourd par un autre utilitaire électrique ou au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV).

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Aides destinées aux auto-entrepreneurs, TPE et PME jusqu'à 50 salariés des départements suivants et venant travailler à Paris :

- 75 (Paris),
- 92 (Hauts-de-Seine),
- 93 (Seine-Saint-Denis)
- 94 (Val-de-Marne).

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Les opérations éligibles :

- acquisition,
- location longue durée,
- location avec option d'achat.

Le véhicule peut être acheté neuf ou d'occasion.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention dépendra du véhicule :

- jusqu'à 1 000 € pour un micro-utilitaire de transport de marchandises inférieur à 1 tonne, électrique, hydrogène

- ou GNV,
- jusqu'à 6 000 € pour un véhicule utilitaire léger électrique, hydrogène ou GNV inférieur à 3,5 tonnes,
  - jusqu'à 9 000 € pour un poids lourd électrique, hydrogène ou GNV supérieur à 3,5 tonnes.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

La demande d'aide se fait en ligne sur le site de la ville de Paris.

---

## Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 50 salariés.

---

## Organisme

### VILLE DE PARIS

- **Hôtel de Ville de Paris**  
Place de l'Hôtel de Ville  
75196 PARIS Cedex 04